hautes études
Sorbonne
arts et métiers
héSam
établissement
public
de coopération
scientifique

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 mai 2012

Etaient présents :
Christian Forestier, François Weil, Franciscus Verellen, Jean-Michel Leniaud, Laurent Carraro, Alain Cadix, Denis Pelletier, Pascal Morand, Philippe Boutry, Bernard Boucault, Philippe Durey, Chantal Cases, Eric Gross, Joachim Bitterlich, Jean-Claude Colliard (à partir de 16 heures), Didier Guillot (à partir de 16 heures), Claudie Haigneré (pouvoir à Jean-Claude Colliard départ à 16h15).
Pascal Antoine, Benjamen Salesse, Renaud Becot, Julie Le Mazier.

Assistaient au Conseil : Edouard Husson, Vice-chancelier, représentant Monsieur le Recteur, Georges Vayrou, Hugues Brunet, Philippe Casella, Nicolas Catzaras.

Excusés :
Michel Wieviorka (pouvoir à François Weil), Antoinette Le Normand Romain (pouvoir à Eric Gross), Jean-Richard Cytermann, Odile Quintin, Bruno Racine (pouvoir à Christian Forestier), Salvatore Settis, Isabelle This-Saint-Jean, Jean Da Silva, Patricia Falguieres, Philippe Hoffmann (pouvoir à Denis Pelletier), Jean-Claude Ziv (pouvoir à Christian Forestier), Catherine Robin (pouvoir à Benjamin Salesse), Pauline Delage.

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du Conseil d'administration du 14 février 2012 ;
2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration extraordinaire du 13 avril 2012 ;
3. Installation de personnalités qualifiées ;
4. Élection du Président ;
5. Délégations ;
6. Désignation de nouveaux membres du Conseil académique ;
7. Compte financier 2011 ;
8. DBM n° 1-2012 ;
9. Idex2, projet PNMU ;
10. Adoption du régime indemnitaire ;
11. Questions diverses.

Christian Forestier (Président par intérim) ouvre la séance à 15 heures et remercie les participants pour leur présence. Il demande au Délégué général Hugues Brunet de faire lecture des excusés et des pouvoirs.

Il garde la parole pour annoncer aux participants que Philippe Boutry siège pour la première fois au conseil comme président de Paris 1 ou il a remplacé Jean-Claude Colliard. A la suite de quoi il propose de passer aux deux premiers points de l'ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du Conseil d'administration du 14 février 2012

Le Président demande à l'assemblée si ce relevé de décisions appelle de leur part des remarques, des rectificatifs ou des demandes de précisions. Aucune demande n'ayant été formulée, ce relevé de décisions est adopté.

Nombre de votants : 27

Nombre de vote pour : 27
Nombre de vote contre : 0
Nombre de vote blancs : 0
Nombre d'abstentions : 0

2. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration extraordinaire du 13 avril 2012

Le Président procède de même pour l'approbation du compte rendu du Conseil d'administration extraordinaire du 13 avril 2012.

Le Président le met au vote.

Nombre de votants : 27

Nombre de vote pour : 27
Nombre de vote contre : 0
Nombre de vote blancs : 0
Nombre d'abstentions : 0

3. Désignation de personnalités qualifiées

Il s'agit dans un premier temps de pourvoir au remplacement de Jean-Louis Missika. Le Président explique qu'entre le moment où il a été désigné comme personnalité qualifiée au Conseil d'administration du Pres héSam et aujourd'hui, Jean-Louis Missika est devenu professeur titulaire au CNAM tout en étant également représentant de la Ville de Paris au CNAM. Il ne lui était donc plus possible d'exercer ces deux fonctions en même temps. Jean-Louis Missika a fait savoir par courrier en date du 14 mars 2012 sa décision de

démissionner de ses fonctions d'administrateur du Pres. La Ville de Paris a suggéré de remplacer Jean-Louis Missika par Didier Guillot chargé des relations avec le monde étudiant à la Ville de Paris.

Vote : Le président met au vote l'installation de Didier Guillot en tant que personnalité qualifiée :

Nombre de votants : 27

Nombre de vote pour : 27
Nombre de vote contre : 0
Nombre de vote blancs : 0
Nombre d'abstentions : 0

Pour ce qui est de l'installation de la seconde personnalité qualifiée le Président rappelle que le 14 février 2012 a été validée l'adhésion, au sein du Pres HeSam, de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme en tant que membre fondateur et, selon l'article 7 alinéa 2 des statuts du Pres, il convient de désigner une personnalité qualifiée supplémentaire. Le bureau propose la candidature de Jean-Claude Colliard.

Vote : Le président met au vote l'installation de Jean-Claude Colliard en tant que personnalité qualifiée :

Nombre de votants : 27

Nombre de vote pour : 24
Nombre de vote contre : 0
Nombre de vote blancs : 0
Nombre d'abstentions : 3

4. **Élection du Président**

Le Président Christian Forestier, au titre de doyen d'âge, indique que Monsieur Jean-Claude Colliard ayant perdu la qualité de chef d'établissement de l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne, a perdu automatiquement la qualité de Président de l'EPCS Pres héSam. Il s'agit maintenant de procéder à l'élection d'un nouveau président et de faire un appel à candidature.

Jean-Claude Colliard précise qu'il se porte candidat.
Aucune autre personne n'ayant fait acte de candidature le Président Christian Forestier passe la parole au candidat.

Jean-Claude Colliard remercie Christian Forestier et rappelle la période passée ou il était président du Pres en tant que président de Paris 1. Il souligne qu'avec le concours de tous beaucoup de choses ont été faites en deux ans pour aboutir en particulier, et cela a été une grande satisfaction, à la signature d'une convention Idex avec le gouvernement sortant.

Il ajoute qu'il reste à monter les structures de l'ensemble Pres/Idex et à trouver le bon mode de fonctionnement ; il pense que l'articulation se fera sans difficultés majeures car si les deux entités sont différentes elles sont évidement extrêmement liées. Néanmoins, il faut savoir qui fait quoi et comment répartir les choses, deuxième point qui lui paraît important avec la convention définitive à signer. Troisième point, et un peu de retard à été pris, la question du statut des membres affiliés car les demandes se multiplient. Enfin, il faut agir en sorte que les personnels des différents établissements se sentent de plus en plus partie prenante du Pres. Cela peut se faire par l'intermédiaire des écoles doctorales avec l'attribution de contrats doctoraux pour les étudiants, par une facilité d'accès aux bibliothèques des autres établissements, bref il faut favoriser tout ce qui permet une meilleure circulation entre les différents établissements.

Vote : Le président met au vote l'élection de Jean-Claude Colliard en tant que Président du Pres héSam :

Nombre de votants : 27

Nombre de vote pour : 24
Nombre de vote contre : 0
Nombre de vote blancs : 0
Nombre d'abstentions : 3

Jean-Claude Colliard est élu Président de l'EPCS Pres héSam.
Christian Forestier cède sa place au nouveau président.

5. <u>Délégations</u>

Le délégué général Hugues Brunet fait lecture du document concernant les délégations, notamment au regard de l'article 9 des statuts.
Le président demande l'ajout du point 6 de l'article 9 des statuts qui concerne : - Les actions en justice et les transactions ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats passés avec des organismes étrangers.
Il n'est pas utile en effet de faire décider le conseil d'administration sur d'éventuels litiges mineurs.

De plus, il sera fixé une limite de 250 K€ HT pour le point 12 : contrats et conventions.

Nombre de votants : 27

Nombre de vote pour : 27
Nombre de vote contre : 0
Nombre de vote blancs : 0
Nombre d'abstentions : 0

6. Désignation de nouveaux membres au Conseil académique

Le Président rappelle les modalités de composition du Conseil académique. Les récentes adhésions de l'Ecole du Louvre et de la Fondation Maison des sciences de l'homme nécessitent la désignation de nouveaux membres, ces deux établissements ayant à charge de proposer des noms :

Au titre des membres délégués par les établissements :
- Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Jean-Pierre Dozon ;
- Ecole du Louvre, Sophie Mouquin.

Au titre des enseignants ou chercheurs, français ou étrangers :
- Joao CARACA, Physicien, Directeur de la délégation de la Fondation Gulbenkian à Paris
- Caroline VAN ECK, Professeur, spécialiste d'histoire et de théorie des arts visuels et de l'architecture des temps modernes, Directrice de l'Ecole de l'Histoire de l'art de l'Université de Leiden (Pays-Bas).

Nombre de votants : 27

Nombre de vote pour : 27
Nombre de vote contre : 0
Nombre de vote blancs : 0
Nombre d'abstentions : 0

7. Compte financier du PRES

Georges Vayrou, agent comptable de l'établissement, prend la parole pour présenter et détailler les comptes. Il indique que la situation financière est saine mais qu'il faudra tenir les deux prochaines années avec le solde de la dotation de démarrage. Le Président demande s'il y a des questions et soumet à l'approbation du conseil d'administration le compte financier 2011 arrêté à la somme de :

- 478 964,46€ en dépenses
- 2 152 164,00€ en recettes

Le résultat excédentaire de 1 673 199,54€ est affecté à la réserve.

Nombre de votants : 27

Nombre de vote pour : 27
Nombre de vote contre : 0
Nombre de vote blancs : 0
Nombre d'abstentions : 0

8. DBM n° 1-2012

Le Délégué Général fait lecture du document ci-dessous :

DBM N°1

DEPENSES

Le budget 2012 a été voté lors de la séance du 25 novembre 2011, les dépenses totales pour le fonctionnement de l'établissement s'élevaient à 3 514 000 € réparties comme suit :

- Personnel : 335 000€
- Fonctionnement : 3 179 000€ dont 767 000€ au titre du service général et 2 412 000€ pour les labex (CAP, CORAIL, HASTEC, REFI)

Et

- Investissement : 50 000€

Depuis cette adoption, des éléments nouveaux, notamment la contractualisation Idex ainsi que le versement de la deuxième tranche de la dotation de démarrage encouragent à modifier les montants.

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT HORS IDEX, LABEX ET EQUIPEX :

Diminution des dépenses de fonctionnement :

La décision modificative n°1 sur budget 2012 fait apparaitre une diminution prévisionnelle de l'enveloppe de fonctionnement de 369 000€.
Les diminutions se concentrent essentiellement sur les postes suivants :

- Achats : 40 000€
- Services extérieurs : 211 000€
- Autres charges de gestion courante : 100 000€ : suppression du fond d'appel à projets prévu au sein des activités de l'Idex

Diminution des dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement diminuent de 12 500€. Cette réduction a été possible au regard de la quasi finalisation de l'aménagement des locaux du 15, rue Soufflot.

APRÈS L'ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2012, L'ENVELOPPE DE FONCTIONNEMENT HORS IDEX, LABEX, EQUIPEX AURA DIMINUÉE DE – 372 250€ ET L'ENVELOPPE INVESTISSEMENT DE – 12 500€

RECETTES

Des recettes sont inscrites à la hauteur de 5 307 410€.

Elles représentent la 2ème tranche de la dotation de démarrage pour 1 000 000€ et pour 3 350 000€ le montant inscrit à la convention de préfinancement Idex n°ANR-11-IDEX-0006, la tranche complémentaire 2012 pour l'Equipex Matrice à hauteur 372 410€, enfin 585 000€ pour le labex IPOPS porté par l'INED.

RESULTAT PREVISIONNEL

Avec cette décision modificative, le résultat prévisionnel global au 31 décembre 2012 est excédent de 290 086€, une capacité prévisionnelle d'autofinancement de 286 836€, conduisant à une augmentation prévisionnelle du fonds de roulement de 229 336 €.

FONDS DE ROULEMENT

Au 1 janvier 2012, le fonds de roulement était de 1 673 199,54€. Lors du vote du budget initial en séance du 25 novembre 2011, un prélèvement prévisionnel de 1 147 000€ a été opéré, conduisant à un fonds de roulement prévisionnel 526 199,54€

Après cette décision modificative qui conduit à une augmentation prévisionnelle du fonds de roulement de 229 336€. Le fonds de roulement prévisionnel se montera à 755 535,54€

APRÈS L'ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2012, LE BUDGET DE L'ETABLISSEMENT SE DÉCOMPOSE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- Personnel : 1 370 000€
- Fonctionnement : 7 161 324€
- Investissement : 107 500€

Le Président met la DBM au vote.

Nombre de votants : 27

Nombre de vote pour : 27
Nombre de vote contre : 0
Nombre de vote blancs : 0
Nombre d'abstentions : 0

9. Idex 2, projet PNMU

Le Président précise qu'il s'agit de présenter essentiellement le projet de budget de l'Idex. Il indique que dans le dossier se trouve la Convention de préfinancement qui a été signée le 4 mai. Le Président donne la parole à François Weil qui présente la politique générale de ce

projet et à Philippe Casella pour les orientations financières du projet. Il précise qu'un effort important a été fait notamment sur les contrats doctoraux. Le Président met au vote les orientations contenues dans le document.

Nombre de votants : 27

Nombre de vote pour : 24
Nombre de vote contre : 0
Nombre de vote blancs : 0
Nombre d'abstentions : 3

10. <u>Adoption du régime indemnitaire</u>

Dans un souci d'une saine gestion des deniers public dont nous disposons. Le choix est fait d'avoir recours en priorité à des personnels des établissements membres du Pres et éventuellement leur donner une prime pour surcroît de travail.

Le Président donne la parole à Bernard Boucault, au titre de membre du Comité des rémunérations, pour lecture de la note : « La politique indemnitaire pour les personnels des établissements apportant leur concours au PRES et à l'IDEX »

Le Président met au vote les principes de la politique indemnitaire telle que définie dans la note.

Nombre de votants : 25

Nombre de vote pour : 25
Nombre de vote contre : 0
Nombre de vote blancs : 0
Nombre d'abstentions : 0

11. <u>Questions diverses</u>

Le Président souhaite informer les administrateurs à propos du Centre Michel Serres, projet PNMU coordonné par Alain Cadix. Une lettre à été envoyée à Jean-Claude Waquet, Président du Campus Condorcet afin de le solliciter pour accueillir ce projet au sein du Campus Condorcet. Monsieur Waquet a fait savoir qu'il y était très favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 16h35.